COMMISSION MIXTE URBANISME // DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

COMPTE RENDU

REUNION DU 12 OCTOBRE 2018

Seloncourt, le 16 octobre 2018

Membres
Commission Urbanisme
M. BUCHWALDER/exc
M. GANZER/P
M. ROBERT/P
Mme MAUFFREY/P
Mme ALZINGRE/exc
M. TOITOT/abs
M. TREMBLIN/P
M. GADET/P
M. ARNOLD/P
M. POURET/abs

Membres Commission
Développement économique
M. BUCHWALDER/exc
M. GANZER/P
Mme BLAISE/exc
Mme SARRON/exc représentée par M. GAGLIARDI
Mme JACQUOT/exc
Mme DI-VANNI/P
M. TOITOT/abs
M. TREMBLIN/P
M. DEY/abs
Mme PETON-GUEY/abs
M. BEE/P
M. REBBAH/abs
M. FIORESE/abs

Membres extérieurs
M. BÜHLER/exc
M. CAPELLI/exc

1/ Autorisation de vente d'un terrain communal à M. et Mme GEHIN

Il est proposé à la vente une parcelle de terrain communal situé au lotissement de la Mélenne prise sur la parcelle AL 418. Cette parcelle jouxtant la propriété de M. et Mme GEHIN, ceux-ci se sont portés acquéreurs.
La parcelle d'une surface de 2a 94ca est proposée au prix de vente de 6 € le m² soit un total de 1 764 €
Le prix est justifié car des réseaux souterrains grèvent cette parcelle ; aussi une servitude de réseaux et de passage devra être établie par acte authentique au profit de la commune.
Frais d'actes notariés à la charge des acquéreurs, frais de géomètre à la charge de la commune.

⇒ Avis favorable de la commission.

2/ Autorisation de vente d'un terrain communal à M. Cédric GRABS

M. Cédric Grabs souhaite acquérir une parcelle communale comme terrain à bâtir située 43 rue de Vandoncourt.
Cette parcelle de 8 ares est prise sur la parcelle AI 192. Le prix de vente est de 63€ le m² soit un total de 50 400€.
Frais de géomètre à la charge de la Commune. Frais d'actes à la charge de l'acquéreur.

⇒ Avis favorable de la commission.

3/ Acquisition de la parcelle de terrain cadastrée AD556 - Propriété de M. Pierre MARTINET

Suite au découpage de la parcelle AD 19 appartenant à M. Pierre MARTINET domicilié 62 rue de Dasle, la Commune lui propose d'acquérir une parcelle de terrain lui appartenant afin de régulariser l'alignement actuel.
Le prix d'acquisition de cette parcelle de 127 m² cadastrée AD 556 s'élève à 5€ le m², soit un total de 653€.
Frais d'actes notariés à la charge de la Commune. Frais de bornage déjà pris en charge par le vendeur.

⇒ Avis favorable de la commission.

4/ Autorisation de vente d'une cellule commerciale.

Il est proposé à la vente la cellule commerciale sise 17 rue Viette. Cette cellule d'une surface de 76 m² fait partie de la résidence Les Cossis.
Cette proposition fait suite à la demande formulée par M. et Mme GIVRON domiciliés à Bondeval.
Mme Stéphanie GIVRON souhaite y établir son cabinet de psychologue clinicienne.
Le prix d'achat proposé est de 23 000€.
Frais de notaires et frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

Affaire suivie par Christophe CAPELLI
Directeur des Services Techniques
christophe.capelli@mairie-seloncourt.fr

Ville de Seloncourt
Place du 8 mai - 25230 Seloncourt
Tel : 03 81 34 11 31
Fax : 03 81 37 19 94
www.seloncourt.fr

Questionnement pour le futur : une clause du règlement de copropriété fixe des restrictions quant à la destination future des locaux pour prévenir la tranquillité des locataires.

⇒ La commission a émis un avis favorable.

5/ Zone de présomption de prescriptions archéologiques

Considérant que la position géographique de la commune de Seloncourt, située au débouché d'une vallée s'ouvrant ensuite vers le Doubs a pu être un facteur favorable aux installations des populations humaines, considérant que la carte archéologique nationale répertorie sur le territoire communal et dans l'état actuel des connaissances, des indices et sites archéologiques allant de la préhistoire au Moyen Age, considérant que la présence reconnue d'éléments du patrimoine archéologique, le territoire de la commune de Seloncourt est archéologiquement sensible, considérant que la préservation des vestiges peut être affectée par des aménagements, le Préfet de Région arrête :

« Le territoire de la commune de Seloncourt forme dans sa totalité, une zone de présomption de prescriptions archéologiques, dont le seuil est fixé à 1 000 m2 (terrain d'assiette) ».

6/ Informations

- l'achat du terrain Jouanny jouxtant le verger communal est annulé, un héritier s'étant porté acquéreur.

- PPRI : avis favorable du commissaire-enquêteur sans réserve. Celui-ci recommande aux propriétaires de se tenir au courant des obligations qui leur incombent en consultant les documents du plan de prévention des risques d'inondation (consultation en Mairie ou Préfecture). Une information générale sera faite.

- Le permis de construire concernant la construction d'un immeuble collectif de 12 logements dont 10 aidés par la SCI les Ombelles représentée par M. Carrara est accordé.

- Le salon VINSAVEURS 2018 aura lieu le samedi 20 octobre de 10h à 23h et le dimanche 21 octobre de 10h à 18h.
Votre présence est vivement souhaitée.

Le Vice-Président
Michel GANZER

Le Rapporteur
Jean-Marc ROBERT

MAIRIE DE SELONCOURT (Doubs)

Ref. 14736

Commune : 25539
Seloncourt

Numéro d'ordre du document d'arpentage
.....
Document vérifié et numéroté le .....
A .....
Par .....

Section : AL
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 20/09/2018

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B En conformité d'un piquetage : .....effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..18/09/2018..par M ..FOURNIGUET.....géomètre à ...Audincourt.....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A ...Audincourt..... , le .....

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
Michel..FOURNIGUET.....
à ...AUDINCOURT.....
Date ..20/09/2018.....
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

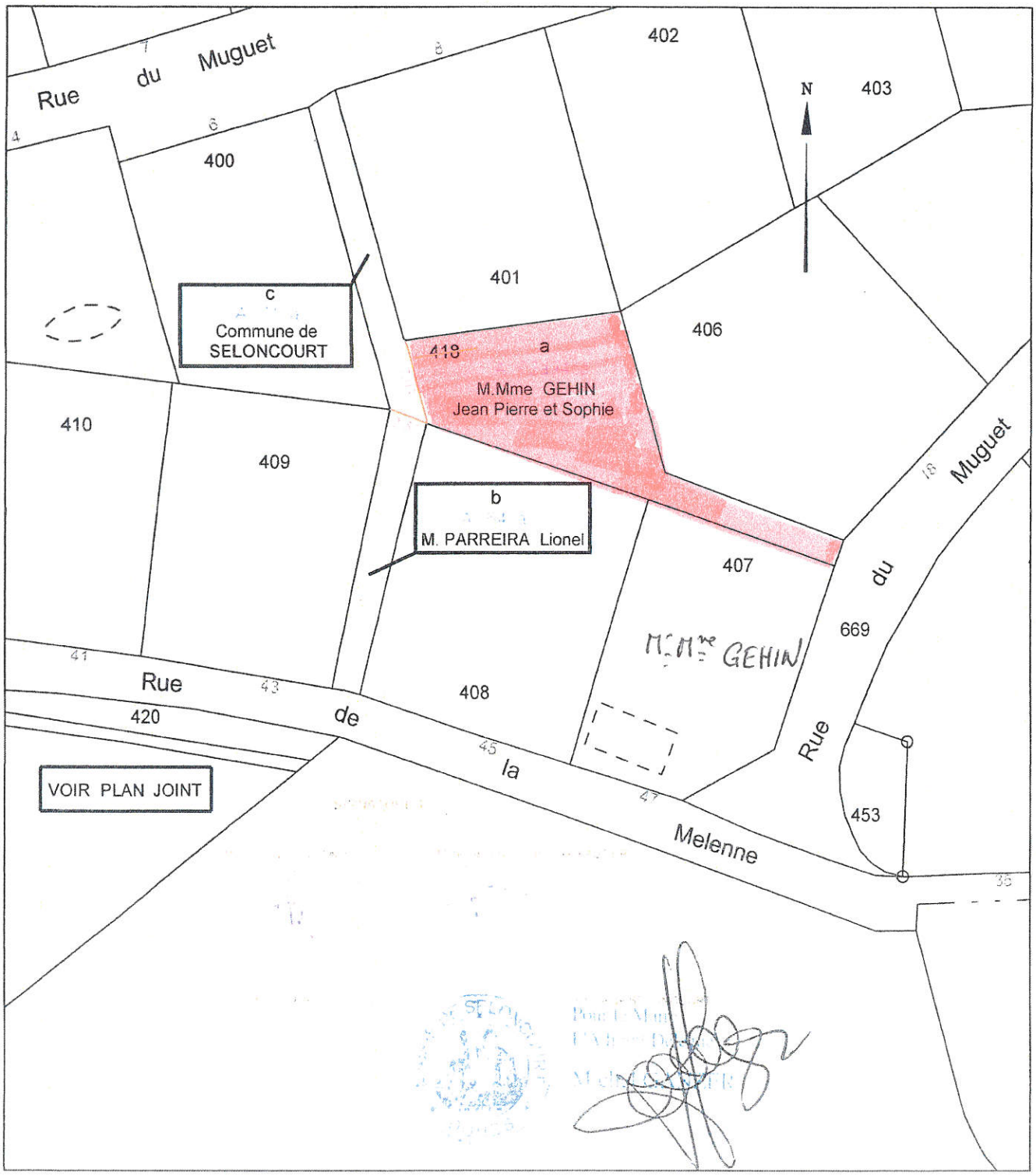

AI 184
AI 183
AI 182
AI 161
AI 180
AI 179
AI 200
AI 191
AI 78
AI 82
AI 80
AI 81
AI 109
AI 131
AI 190
AI 204
AI 110
AI 202
AI 203
AI 192
R DE VANDONCOURT
GRABS
AI 132
AI 83
AI 108
AM 489
AI 133
AI 189
AI 201
AM 490
AI 134
AI 138
AM 491
AM 492
AM 493
CHE NOIR
AM 210
AL 653
AL 319
AL 317
AL 19

GEOMETRE EXPERT

SELONCOURT

Section AI " Coteau de Vraimont " n° 192

Rue de Vandoncourt

Propriété de la Commune de SELONCOURT

Cession à : M.Mme GRABS Herbert et Andrée

PLAN DE BORNAGE ET DE DIVISION

PROJET

Echelle : 1/200

- Septembre 2018 -

- 14137 -

S.C.P. Michel et Laurence FOURNIGUET Géomètres-Experts D.P.L.G. Associés
8 Avenue FOCH 25400 AUDINCOURT - TEL : 03.81.35.57.54 - Mail : scp.fourniguet@wanadoo.fr
21 Rue du Lieutenant BOURLIER 25250 L'ISLE SUR LE DOUBS - TEL : 03.81.92.84.07

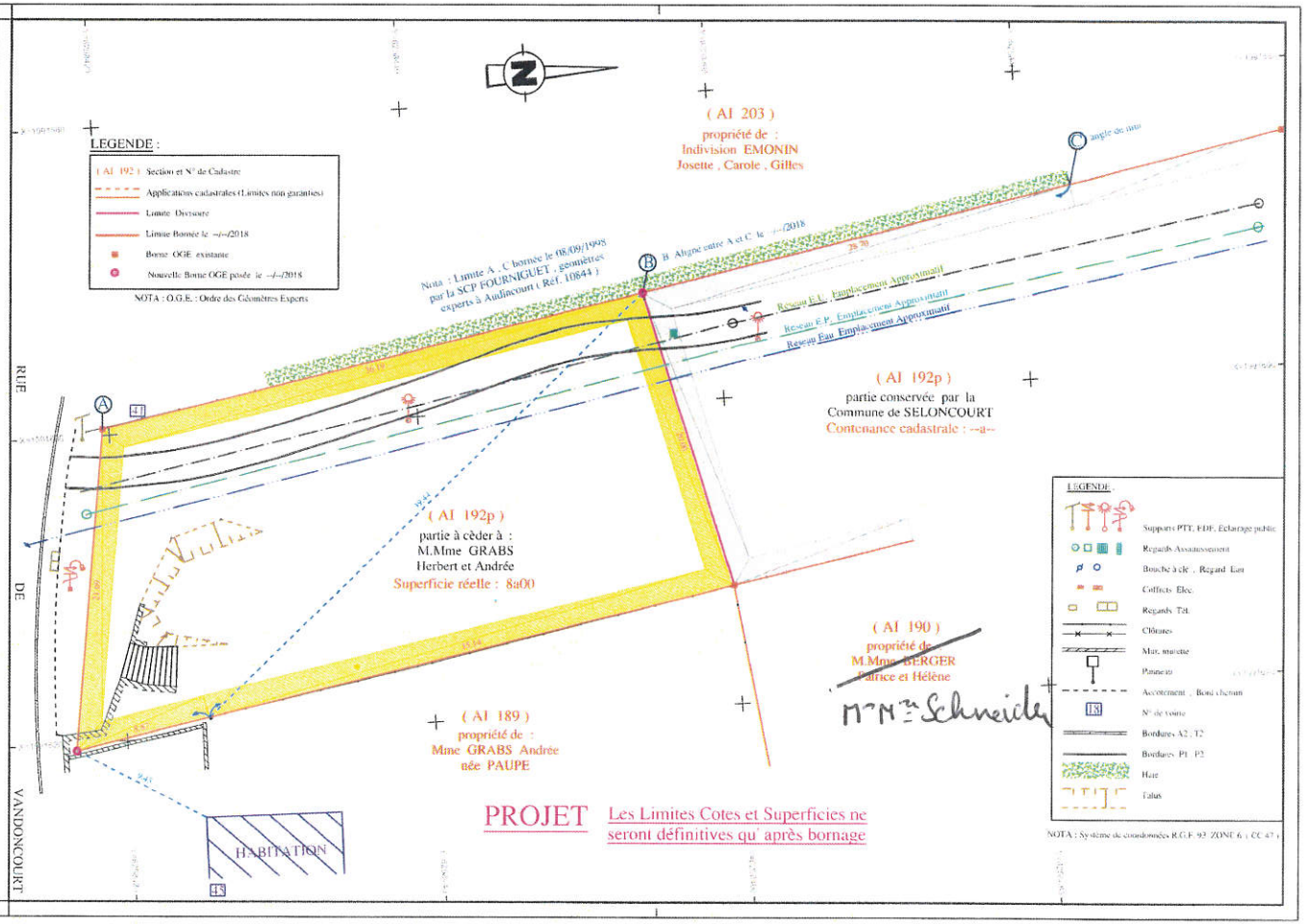

les limites de la parcelle cadstrée section AD Numéro 19 ont été réappliquées au vu du plan de bornage dressé le 1 Sept 1975 par Monsieur HARNISCH alors Géomètre Expert Foncier ayant exercé à Audincourt.

Les Lettres A,B,C,D,E,F,G correspondent aux points définis dans le Procés Verbal de Bornage amiable dressé le 13 Décembre 2017 par la EURL BP-GE Bernard PERGAUD Géomètre Expert Foncier D.P.L.G soussignée et conservé au rang des archives de la Société

Les parcelles cadastrées Section AD Numéros 555 à 558 ont été numérotées au vu du Document Modificatif du Parcellaire Cadastral N° 1118 K datant du 17 Mai 2018 établi par la E.U.R.L BP.GE Bernard PERGAUD Géomètre Expert Foncier D.P.L.G.

Servitude de passage et de canalisations a créer en attendant le classement de la parcelle cadastrée section AD numéro 556 dans le domaine public communal
Fonds servant parcelle cadastrée AD 556
Fonds dominant parcelle cadastrée AD 557

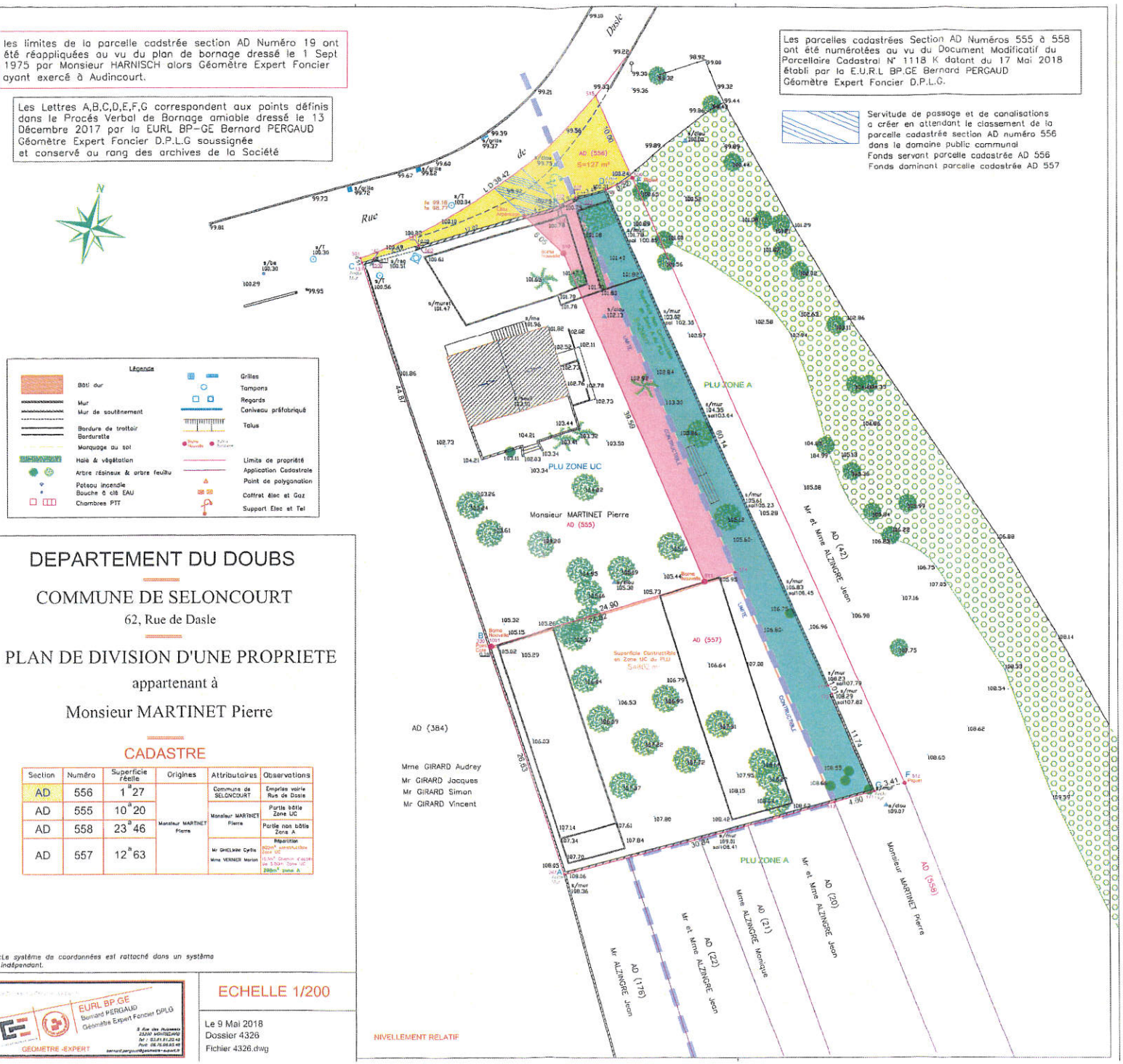

Légende

- Bâti dur
- Mur
- Mur de soutènement
- Bordure de trottoir
- Bordurette
- Marquage au sol
- Haie & végétation
- Arbre résineux & arbre feuillu
- Poteau incendie
- Bouche à clé EAU
- Chambres PTT
- Grilles
- Tampons
- Regards
- Caniveau préfabriqué
- Talus
- Limite de propriété
- Application Cadastrale
- Point de polygonation
- Coffret élec et Gaz
- Support Elec et Tel

DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE SELONCOURT

62, Rue de Dasle

PLAN DE DIVISION D'UNE PROPRIETE

appartenant à

Monsieur MARTINET Pierre

CADASTRE

Section	Numéro	Superficie réelle	Origines	Attributaires	Observations
AD	556	1 a 27	Monsieur MARTINET Pierre	Commune de SELONCOURT	Emprise voirie Rue de Dasle
AD	555	10 a 20		Monsieur MARTINET Pierre	Partie bâtie Zone UC
AD	558	23 a 46			Partie non bâtie Zone A
AD	557	12 a 63		Mr GHELIABE Cyrille Mme VERNIER Marion	Répartition [illegible] Zone UC [illegible] Zone UC [illegible] zone A

NOTA: Le système de coordonnées est rattaché dans un système indépendant.

EURL BP.GE
Bernard PERGAUD
Géomètre Expert Foncier DPLG
GEOMETRE -EXPERT

ECHELLE 1/200

Le 9 Mai 2018
Dossier 4326
Fichier 4326.dwg

Habitat 21 03 81 94 13 04	RESIDENCE LES COSSIS	
		ECH: 1/100 DATE: 08/09/2015
PLAN DU REZ DE CHAUSSEE PROJET		
Modification A		
Modification B		
Modification C		
Modification D		

REZ DE CHAUSSEE PROJET 1/100

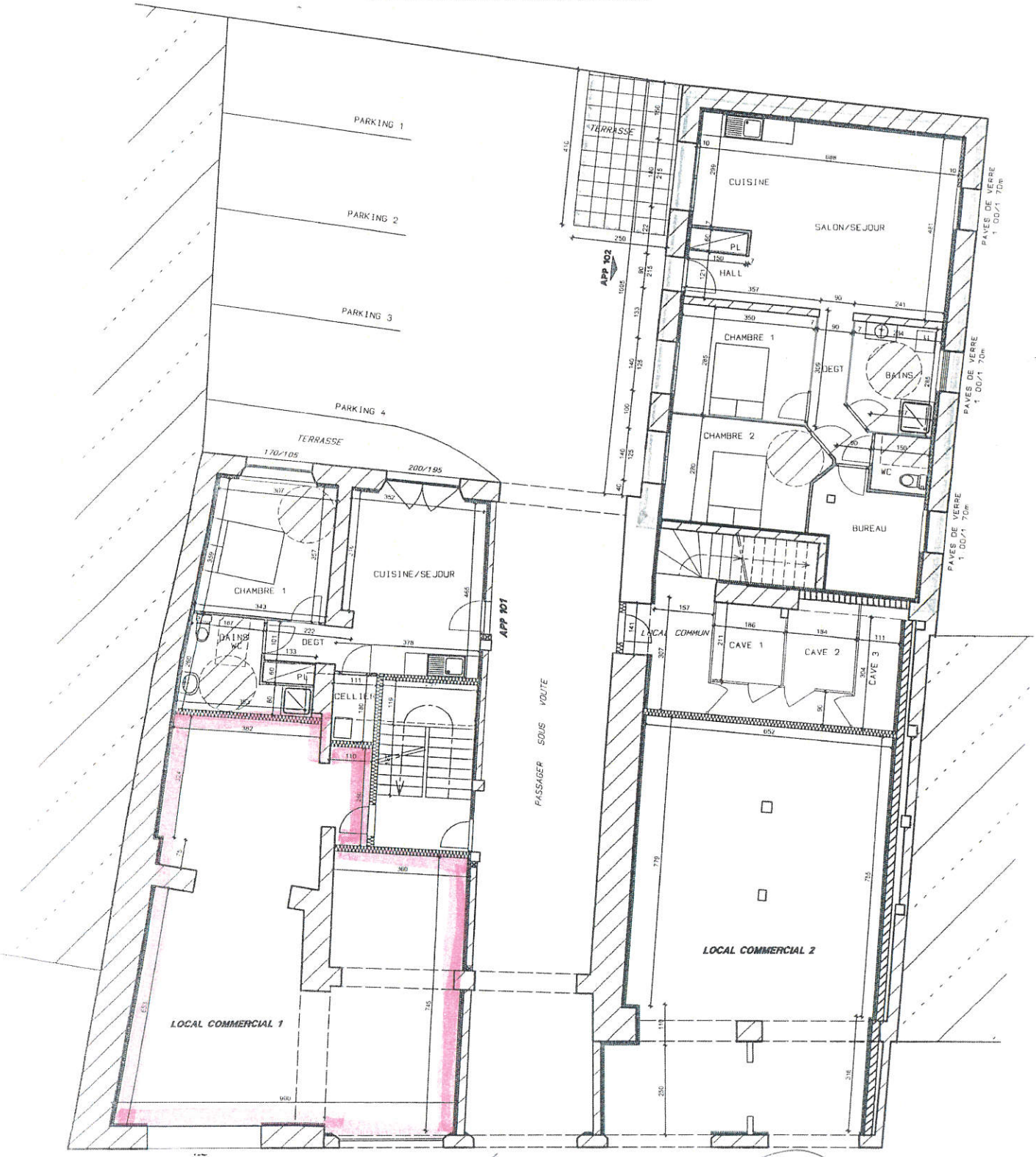

Alestairvie / 4r bail